

Demande d'autorisation

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSON

Madame le Maire,

JEAN LOUIS COURT

Je soussigné(e), (1)

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boisson

Catégorie de licence : 3ème cat.

Emplacement (2) : TOJF

CHAMPS DE MARS

39600 ARBOIS

à partir du 07/07/2024 au 07/07/2024 entre 07:30 h. et 20:00 h.

Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 20/03/2024

Signature

Arrêté du Maire

N° de l'arrêté

AC/24 1206

Je soussigné, Madame Valérie DEPIERRE, Maire de la commune de ARBOIS

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique;

Vu, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé,

ARRETE :

JEAN LOUIS COURT

M. (1)

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boisson en licence catégorie :

3ème cat.

Emplacement (2) : TOJF

CHAMPS DE MARS

39600 ARBOIS

à partir du 07/07/2024 à 07:30 au 07/07/2024 à 20:00

à l'occasion de (3)

BALADE GOURMANDE

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boisson

Fait à ARBOIS

le 20/03/2024

Madame le Maire,
Valérie DEPIERRE



(1) Nom, Prénoms, Profession Adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.